

COMPTE-RENDU du 8 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le huit du mois d'octobre à 18h30, le conseil municipal de Campagnac, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Campagnac, sous la présidence de Jean-Michel LADET, Maire.

Etaient présents (6) : MM. Jean-Michel LADET, Mmes Eliane LABEAUME, Laurence CROIZIER, MM. Sébastien BOUSSAC, Jean-Marie PUEL et Yves CAUSSE

Absents excusés (2) : M. Alain BELLOC, Mmes Alexandra VISIER et Mme Audrey ANDRE (*retenue au même moment à la Commission intercommunale « Eau et Assainissement »*)

Pouvoirs (1) : -

* * *

ADOPTION COMPTE-RENDU ANTERIEUR

ORDRE DU JOUR du CONSEIL MUNICIPAL du 8 OCTOBRE 2019

- Adoption du compte-rendu antérieur ;
- Révision de la carte communale : enquête publique
- Aménagement de la Mairie de Campagnac : choix des entreprises suite à CAO et calendrier prévisionnel des travaux ;
- Assainissement collectif : données budgétaires, R.P.Q.S (rapport sur le prix et la qualité du service) ;
- Gendarmerie : renouvellement du bail, travaux... ;
- Acquisitions foncières ;
- Rénovation de la façade et des tympans de l'église : lancement de la souscription aux dons (mardi 29 octobre 2019) ;
- Dossiers en cours ;
- Questions diverses.

* * *

DELIBERATIONS PRISES SUITE AU CONSEIL du 08/10/2019

OBJET : AMENAGEMENT ET ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE DE CAMPAGNAC APPROBATION DES MARCHES DE TRAVAUX

VU la délibération du 5 août 2019 actant le lancement de la procédure de mise en concurrence relativement à l'aménagement et à l'accessibilité de la Mairie de Campagnac,

VU la procédure adaptée visée en tel cas avec publicité et mise en concurrence conformément aux dispositions de l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment l'article L.2123-1 du Code de la commande publique, CONSIDERANT l'A.A.P.C paru en date du 8 août 2019 sur le profil acheteur « Safetender » (*Numéro de contrat : 08082019-004*) ainsi que sur CENTRE PRESSE (samedi 10 août 2019 J+2).

VU la commission d'appel d'offres d'ouverture des plis réunie en date du 16 septembre 2019 en présence du maître d'œuvre, M. Eric LIMOZIN,

VU les mises au point et négociations réalisées par le maître d'œuvre suite à cela,

CONSIDERANT par ailleurs que deux lots se sont révélés infructueux (aucune offre) soit les lots 2 et 3,
VU la commission d'appel d'offres réunie en date du 8 octobre 2019 en présence du maître d'œuvre,
Sur la base du rapport d'analyse établi par le bureau d'études TREC DESVAUX,

Monsieur le Maire, PROPOSE de retenir les entreprises suivantes pour chacun des 9 lots concernés :

- Lot 1 – Gros-Œuvre Terrassement : CLF FOULQUIER	124 034.29 € H.T
- Lot 2 – Menuiseries Extérieures Alu : GALTIER SEVERAC Aluminium	35 871.21 € H.T
- Lot 3 – Métallerie Ferronnerie Serrurerie : MARTEL et Fils	660.99 € H.T Tranche ferme 9 315.12 € H.T Tr. Conditionnelle
- Lot 4 – Plâtrerie Isolation Faux Plafonds : LAUR Guillaume	10 000.00 € H.T
- Lot 5 – Electricité : MOLINIE Espace Habitat	25 697.80 € H.T Tranche ferme 1 176.60 € H.T Tr. Conditionnelle
- Lot 6 : Chauffage Ventilation Climatisation : POUDEVIGNE Ch. Service	20 559.15 € H.T
- Lot 7 – Carrelage Faïences : NG CHAPES D'OLT	2 712.69 € H.T
- Lot 8 – Peinture : DE BRITO	4 867.20 € H.T Tranche ferme 857.75 € H.T Tr. Conditionnelle
- Lot 9 – Menuiseries intérieures mobiliers : GROUSSET Construction Bois	95 444.97 € H.T
TOTAL (Tranche ferme + tranches conditionnelles)	331 197.77 € H.T

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :
APPROUVER l'attribution des marchés de travaux comme sus-indiqués ;
CONSTITUER ainsi le dossier de marché pour transmission au contrôle de légalité,
HABILITER Monsieur le Maire à prendre toutes décisions utiles en la matière et à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente dont les dossiers de marché.

OBJET : CASERNE DE GENDARMERIE DE CAMPAGNAC
RENOUVELLEMENT DU BAIL D'UN IMMEUBLE AU PROFIT DE L'ETAT

VU le bail « initial » conclu avec l'Etat représenté par le Trésorier-Payeur général de l'Aveyron au profit du Groupement de Gendarmerie de l'Aveyron pour la caserne de gendarmerie de Campagnac,

CONSIDERANT que ledit bail conclu pour une durée initiale de 9 ans est arrivé à termes et qu'il est nécessaire de le renouveler,

VU les dispositions en la matière et notamment l'article R4111-8 du code général de la propriété des personnes publiques,

Monsieur le Maire,

DONNE LECTURE du projet de bail à renouveler :

- L'ensemble immobilier à usage de caserne édifié dans le bourg de CAMPAGNAC, cadastré sous la section AC numéros 180-181 et sous la section AD numéros 497-498-500 et 501 (pour partie) comprend :
 - *des locaux techniques en r-d-c pour une surface totale de 135 m²
 - *des habitations constituées par deux T4 en r-d-c, un T4 et deux T5 au 1^{er} étage et une maison T4 située sur la parcelle n°501 contiguë à celle de l'immeuble.
- La présente location est consentie pour une durée de neuf (9) années entières et consécutives qui commence à courir à compter du 1^{er} mars 2019 pour se terminer le 28 février 2028
- La location dudit immeuble est acceptée moyennant un loyer annuel de 46 800.00 €, payable trimestriellement et à terme échu.
- Le loyer est révisable à l'issue de chaque période triennale en référence à l'Indice du Coût de la Construction (ICC) : base 1733 indice du 3^{ème} trimestre 2018.

DEMANDE aux membres de se prononcer ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

APPROUVER le projet de bail à renouveler selon les conditions sus-indiquées ;

HABILITER Monsieur le Maire à prendre toutes décisions utiles en la matière et à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente dont bail de location.

OBJET : ACQUISITION MAISON BARNABE
IMMEUBLE CADASTRE SOUS LA SECTION AD – NUMERO 46

Monsieur le Maire, INDIQUE l'opportunité d'acquérir l'immeuble cadastré sous la section AD Numéro 46 dénommé « Maison BARNABE » auprès de son propriétaire, M. Jean-Charles BARNABE ;

PRECISE que le prix proposé à Monsieur J-C BARNABE est de 20 000.00 € ;

PRECISE que la présente acquisition porte sur les éléments suivants :

- Immeuble cadastré sous la section AD numéro 46 sis à Campagnac (12 560), Rue Boulelière) pour une surface au sol de 88 m²

PRECISE que les frais notariés et de diagnostics préalables seront à charge de l'acquéreur ;

DEMANDE aux membres de se prononcer ;

Le Conseil Municipal de Campagnac, après en avoir délibéré :

ACTER le projet d'acquisition foncière auprès de M. J-C BARNABE selon les détails susmentionnés ;

AUTORISER Monsieur le Maire à saisir Me Marie-Delphine SILHOL ;

AUTORISER M.le Maire à prendre toutes décisions utiles en la matière et à signer tout document afférent.

OBJET : VENTE PAS DE PORTE AUPRES DE M. BENJAMIN COSTECALDE

Monsieur le Maire, DONNE lecture de la demande de Monsieur Benjamin COSTECALDE, propriétaire des biens et parcelles cadastrés sous la section AD numéro 476 (siège de la maison d'habitation de M. COSTECALDE) et de la parcelle au-devant de ladite parcelle, soit la parcelle cadastrée sous la section AD numéro 479 :

« Monsieur Benjamin COSTECALDE sollicite la cession par la commune d'une partie située au-devant de sa parcelle cadastrée sous la section AD 479 afin de constituer un pas de porte et à terme un abri voiture. A cette demande, Monsieur COSTECALDE a joint un croquis sommaire du projet de cession sollicitée ».

PRECISE les conditions de ladite cession :

- Prix de vente : 10€/m² ;
- Frais de géomètres et notariés à charge de l'acquéreur

DEMANDE aux membres de se prononcer ;

Le Conseil Municipal de Campagnac, après en avoir délibéré :

ACTER le projet de cession foncière auprès de M. Benjamin COSTECALDE selon les détails susmentionnés ;

AUTORISER M. le Maire à prendre toutes décisions utiles en la matière et à signer tout document afférent.

OBJET : ECRITURES COMPTABLES ET RESULTATS - BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 15 avril 2019 portant création du budget annexe « Assainissement Collectif » et l'indication de la répartition des résultats à effectuer suite à restitution de compétence par la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac au 1^{er} août 2018 ;

VU le procès-verbal de restitution des biens mobiliers et immobiliers et l'article 2-bis portant détail des tableaux de reprises à l'actif au bilan de la commune ;

CONSIDERANT dès lors les écritures comptables à passer comme suit :

TITRE (7788) : 24 673.38 €

MANDAT (1068) : 19 015.25 €

Par ailleurs afin de faire concorder lesdits éléments de reprise au compte de gestion comptable, (concordance en balance d'entrée), l'opération suivante est à réaliser :

TITRE (1068) : 10 021.65 €

Etant précisé enfin que la somme de 8 559.00 € correspondante au reversement par la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac de la prime à l'épuration 2018 et encaissée sur le budget Général sera versée au budget Assainissement collectif conformément aux inscriptions budgétaires en la matière.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de :

APPROUVER les écritures comptables à passer selon les détails susmentionnés ;

AUTORISER Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération.

DOSSIERS à L'ORDRE DU JOUR

➤ REVISION DE LA CARTE COMMUNALE

Un point sur le déroulé pratique de l'enquête publique est réalisé.

Cette dernière débutera le 21 octobre prochain pour se terminer le 20 novembre 2019. Trois permanences seront assurées par M. Bernard VERDIER, le commissaire enquêteur désigné par le Tribunal administratif.

➤ AMENAGEMENT ET ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE DE CAMPAGNAC

La CAO s'est réunie en préalable au conseil municipal.

Sur la base du rapport d'analyse présenté par le cabinet d'études, les neuf lots sont attribués.

Un point sur le calendrier du chantier est réalisé : le début des travaux est prévu pour début décembre 2019. Le déménagement des bureaux doit avoir lieu à partir de la mi-novembre.

➤ ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Suite à la restitution de la compétence par la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac (depuis le 1^{er} août 2018), diverses démarches – dont comptables – ont été effectuées par la mairie, destinataire de ladite compétence.

Un rapport statistique dénommé « R.P.Q.S » pour Rapport sur le Prix et la Qualité du Service doit être réalisé dans les 9 mois suivant la clôture de l'exercice précédent soit théoriquement avant le 30/09/2019 pour l'exercice 2018. La restitution de la part de la Communauté de communes ayant eu lieu en milieu d'exercice et certaines données étant « manquantes », il est proposé de statuer sur ce document ultérieurement (voir dernier conseil du mois de décembre 2019).

➤ GENDARMERIE

Le bail de location auprès du Groupement de Gendarmerie de l'Aveyron pour la caserne de Campagnac est tombé à échéance en mars 2019. Il convient ainsi de le renouveler pour 9 ans.

Un point est fait sur les travaux en cours avec notamment l'arrivée de M. MAESTRI début octobre et la nécessité de réfection de l'appartement pris en location par ce dernier.

La clôture et le grillage (ainsi que le portail) ont été achevés par M. Yann LEROY.

Philippe GROUSSET a été contacté pour réparer les volets roulants en bois.

➤ ACQUISITIONS FONCIERES

La demande de M. Benjamin COSTECALDE est soumise à l'assemblée : il s'agit pour ce dernier d'acquérir une petite bande de terrain au-devant de son habitation afin de constituer un abri voiture.

La maison BARNABE est proposée à la vente pour 20 000 €.

➤ RENOVATION DE L'EGLISE

Une souscription aux dons va être lancée le 29/10/2019 en partenariat avec l'association « Vivre à Campagnac et dans ses hameaux » et la Fondation du Patrimoine, afin de permettre la rénovation de la façade de l'église et de son tympan.

Les travaux sont estimés à 100 000 euros.

DOSSIERS en COURS

➤ CAMPAGNE d'ELAGAGE des ARBRES et ABATTAGE

Suite à expertise de M. P. CAUSSE, certains arbres en agglomération du bourg de Campagnac doivent être abattus. Un arrêté municipal a été pris en ce sens.

Sébastien BOUSSAC a pu rencontrer sur site, à ce sujet, le 27 septembre dernier la DREAL accompagné des personnes référentes du Département.

Ces arbres abattus, d'autres arbres seront replantés immédiatement après, car constituant un alignement.

Un élagage élaboré sera également réalisé en respectant l'équilibre présent.

Pour des questions plus techniques, il sera nécessaire de se rapprocher d'Aveyron Ingénierie, notamment pour sécuriser l'entrée du village, direction Saint Saturnin de Lenne / Laissac.

➤ ARRETE de PERIL « DOMAINE MAZENQ »

Suite à la prise d'un arrêté de péril ordinaire concernant la propriété de M. Denis MAZENQ, ce dernier a contacté la Mairie et M. le Maire pour indiquer qu'il avait fait diligenter une personne sur place pour constater les dégâts et d'indiquer par la suite « que la maison ne présentait aucun danger ».

➤ VOIRIE

M. Sébastien BOUSSAC fait un point sur les travaux de voirie 2019 à engager par l'entreprise SEVIGNE :

- date de commencement : 29/10 ;

- pose des enrobés : 12/11

Il a pu réaliser le tour du chantier avec le conducteur d'opération, M. PETIT. Divers point ont été relevés :

- Le long du château ;
- Le Monnet (4 m² rajoutés) ;
- Quid des bornes et des pots de fleurs. Il sera utile de réaliser une seconde réunion sur site afin de déterminer quels propriétaires sont concernés afin de les informer.

Sébastien BOUSSAC indique ensuite la tenue prochaine de la commission voirie (soit le jeudi 10/10/2019) et des propositions à transmettre à la Communauté de Communes des Causes à l'Aubrac :

- Sur les estrades : de la parcelle ARAZAT vers chez CAZELAS ;
- La route du Viala (pont endommagé jusqu'à la patte d'oie vers Saint Saturnin de Lenne) ;
- De la RD jusqu'au Viala, à côté de Galaup et du pont de Fosse.

La partie de voirie départementale au niveau de Canac est endommagée. Sébastien BOUSSAC donne quelques explications techniques sur les travaux en cours.

DIVERS

- M. Jean-Marie PUEL fait la transition avec la réfection du chemin de Palach. Il est ensuite évoqué le chemin du côté de la pierre blanche et de l'intervention possible d'une casseuse.

- Livraison du tracteur et acquisition d'une nouvelle saleuse.
Commande de pouzzolane et de sel à réaliser.

- Signalétique : implanter un panneau « interdiction aux camping-cars » au niveau de la rue de la Sagne.
Travailler également sur la SIL du village.

- Réfection de l'ancien logement du MNS : devis en cours (artisans sollicités : MM. PIAU et BOUZAT).

La séance est levée à 20h30

SIGNATURES

M. J-M LADET	M. Sébastien BOUSSAC
Mme Laurence CROIZIER	Mme Eliane LABEAUME
M. Jean-Marie PUEL	M. Yves CAUSSE